

**Procès-Verbal de l'assemblée des délégués de la FAPEO  
(primaire)  
jeudi 3 octobre 2019, à 20h00**

---

Lieu : UOG (amphithéâtre Berenstein)  
3 place des Grottes, Genève  
Heures : de 20h à 21h52

---

**APE membres présentes** : Aïre, Genêts, Grand-Lancy, Grottes, Le-Corbusier, Meyrin, Onex-Parc, Onex-Village, Pâquis, Pervenches-Montfalcon, Petit-Lancy, Pt-Saconnex/De-Budé/les-Crêts, Seujet-Necker, Veyrier-Pinchat

**APE membre excusée** : Châtelaine-Bourquin, Chêne-Bourg, Corsier, Plan-les-Ouates, St-Jean/Devin-du-Village, Thônex,

**Comité FAPEO** : Irina Belozerova, Jacqueline Lashley

**Excusé** : Xavier Barbosa, Fatima Cilène De Souza, Mirella De Fusco Fehlmann, Alisdair Menzies, Maria Retamales,

**Présidence de la séance** : Anne Thorel Ruegsegger (**ATR**), Secrétaire Générale

**Procès-verbal** : Corinne Pellet-Fontaine

---

1. Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers  
L'ordre du jour est approuvé

2. Approbation du **PV de l'AD** (primaire) du 9 mai 2019 (joint à la présente).  
**APE Pâquis** : signale une coquille page 3, supprimer le mot « pas ».  
**APE Pt-Lancy et Seujet-Necker** manquent dans la liste des APE présentes.  
Après ces modifications le procès-verbal est approuvé.

3. Infos du comité et du secrétariat général :

✓ **distribution du journal de la FAPEO**

Le secrétariat général souhaite s'assurer de la bonne distribution du journal de la FAPEO dans les écoles du canton. Tous les membres présents à cette assemblée l'ont reçu.

✓ **Pedibus : 20 ans que ça marche !**

Le Pedibus fête ses 20 ans en Suisse. À cette occasion, l'ATE a organisé une expo photo à Meyrin et à Carouge. 20 photos d'enfants prises dans les différents cantons suisses, dont 2 enfants genevois, illustrent leurs coups de cœur « Pedibus ». Les photos ont été réalisées par des protagonistes de l'agence lundi 13. En cas d'intérêt à faire venir l'expo dans une commune, s'adresser au secrétariat de la FAPEO.

Les efforts fournis par la coordination Pedibus payent avec l'ouverture d'une dizaine de lignes, cette année. La coordination du Pedibus encourage les APE à promouvoir le Pedibus, il permet d'apprendre l'autonomie aux enfants tout en étant en sécurité, aller en marchant à l'école, c'est bon pour la santé et ainsi moins de voitures fréquentent les abords de l'école. Tout le matériel est fourni gratuitement.

#### 4. Commissions, rencontre avec la Conseillère d'État.

Commissions : le début d'année est chargé avec beaucoup de demandes à la FAPEO de la part du département, notamment : participation **au groupe d'accompagnement pour le règlement de la mise en œuvre du concept de pédagogie spécialisée** qui s'occupe de la rédaction du nouveau règlement d'application de l'école pour les enfants à besoins spécifiques (troubles de l'apprentissage ou handicap plus sévère) suite au changement de la loi sur l'instruction publique et en vue d'offrir une scolarité la plus épanouissante possible à tous les élèves, quels qu'ils soient.

**APE Pâquis** : cette loi a-t-elle un rapport avec l'école inclusive ?

**FAPEO** : les besoins spécifiques concernent aussi les enfants dyslexiques ou à haut potentiel et les enfants handicapés. Ce nouveau règlement s'appliquera également dans les lieux de placement de l'OMP.

**APE Pâquis** : et la mise en place d'accès au bâtiment, pour les enfants handicapés.

**FAPEO** : cela concerne une autre loi sur les bâtiments publics, qui dit que tout bâtiment rénové ou nouvelle construction doit prévoir un accès pour les personnes à mobilité réduite.

**-groupe de travail école numérique et numérique à l'école.** Afin d'être en phase avec la définition du plan d'étude romand du numérique qui sera annexé au PER et au projet d'école numérique du DIP, le groupe de travail s'intéresse à son application dans les écoles. La réflexion porte sur la philosophie, l'obsolescence des outils, la sécurité, l'apprentissage de l'élève pour devenir un citoyen numérique informé (droits et devoirs) et la protection de l'image. Le département avance en parallèle, au niveau pédagogique.

**APEGL** : est-il possible d'obtenir les procès-verbaux de ces commissions, afin d'avoir des informations très rapidement ?

**FAPEO** : le secrétariat reçoit des notes des séances. Les personnes intéressées peuvent envoyer un mail au secrétariat en spécifiant souhaiter recevoir ces documents ou venir au bureau les consulter.

**APE Pâquis** : souhaite connaître les dates des commissions.

**FAPEO** : pour le numérique, les prochaines dates sont le 16 octobre, puis le 20 novembre. Concernant le nouveau règlement pour la pédagogie spécialisée, la FAPEO pourrait prévoir une séance d'explication et de présentation.

**APE Onex-Village** : qui sont les personnes présentes dans les commissions ?

**FAPEO** : dans les 2 commissions susmentionnées, sont présents des enseignants délégués des syndicats pour le primaire, le CO et le secondaire 2, des directeurs, des parents d'élèves, des personnes du Secrétariat général du DIP, de la DGEO, pour le numérique, est présent un chercheur en lien avec les autres cantons romands, les hautes écoles sont également représentées (enseignants et directions).

Dans la commission de rédaction du règlement, des employés de l'OMP sont présents, des représentants de l'office de l'enfance et de la jeunesse et du service santé jeunesse ainsi que des parents d'élèves à besoins spécifiques.

**-CODEP** : concernant le futur Léman express, la FAPEO s'intéresse aux déplacements à proximité des écoles et notamment aux questions de sécurité. Aux abords de l'école Pré-Picot, à la demande des parents des ralentisseurs pour les vélos et des mesures de protection des traversées piétonnes de la voie verte seront mis en place.

Dans le cas où les APE auraient des signalements à transmettre de difficultés liées à la mobilité proche des écoles, n'hésitez pas à les transmettre au secrétariat.

**APE Sujet-Necker** : propose de faire une liste avec de nombreux points critiques à signaler et de l'envoyer.

**-une rencontre avec les syndicats des enseignants du primaire** est prévue demain. Elle concerne les effectifs et les classes avec de nombreux élèves. La séance est prévue afin de réfléchir à réagir de manière commune (parents et enseignants).

**APE Le-Corbusier** : est-ce qu'un nombre maximum d'élèves par classe est défini ?

**FAPEO** : le règlement dit que dans la mesure du possible les classes ne devraient pas excéder 20 élèves (maximum 24).

**APE Meyrin** : c'est le nombre d'élèves ou le taux d'encadrement ?

**FAPEO** : la loi prévoit un nombre d'élèves par classe en conséquence le règlement a dû être modifié (abandon du taux d'encadrement).

**APE Meyrin** : est-ce différent pour le REP (réseau d'enseignement prioritaire) ?

**FAPEO** : le REP ne figure pas dans la loi. Suite à la dissolution de la commission relative, c'est la DGEO qui en charge du REP.

**APE Meyrin** : que se passe-t-il si une classe compte 26 élèves et que l'enseignant rencontre des difficultés ?

**FAPEO** : probablement rien. Cela fait partie des discussions prévues avec la SPG. Lors de situation problématique avec un élève, le temps de réponse de la direction générale pour une solution de soutien est trop long. Un enseignant a plusieurs possibilités de ressource, le coordinateur pédagogique ou l'éducateur de l'équipe pluridisciplinaire peuvent venir observer ce qui se passe en classe. Il peut aussi s'adresser à la direction qui fera une demande de soutien à la DGEO. C'est le temps de réponse à cette demande qui est trop long.

**APE Pâquis** : c'est donc la procédure qui demande de remplir un dossier ?

**FAPEO** : non cette procédure est la PES qui demande des mesures d'enseignement spécialisé. La PES ne répond, normalement pas, aux problèmes éducatifs.

**APE Sujet-Necker** : où est-possible de trouver de la documentation à ce propos ?

**Jacqueline Lashley (comité FAPEO)** : le site CAP intégration, qui est en lien sur le site internet FAPEO, renseigne à propos de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques.

Lors de la **rencontre avec la Conseillère d'État**, en mai dernier, la FAPEO a évoqué la problématique des élèves en 1P, le département a demandé une étude, qui est en cours actuellement, afin d'identifier les différentes typologies de problématiques afin d'apporter des solutions.

Le temps passé devant les écrans a été évoqué. Les enfants de plus en plus petits passent un temps considérable devant les écrans, les conséquences sont néfastes pour le développement social. Une des proposition est la transmission de messages éducatifs aux familles.

La surpopulation scolaire et le manque de bâtiment ont aussi été mentionnés, les logements se construisent, mais pas toujours les écoles. En découle plus d'enfants au parascolaire, mais moins de place pour les accueillir. La mise en place de containers n'est pas forcément une bonne solution et induit un manque de place dans le préau parfois déjà trop petit, une situation qui peut amener une péjoration du climat scolaire.

**APE Sujet-Necker** : est-ce qu'un réfectoire est prévu dans les nouvelles constructions scolaires ?

**FAPEO** : toutes les écoles qui se construisent sont régies par un document de convention entre les communes et le DIP qui prévoit ce qui doit figurer dans un bâtiment scolaire, depuis 2007, le GIAP en fait également partie.

**APE Veyrier** : comment a réagi la conseillère d'État ?

**FAPEO** : sa réponse est que les bâtiments concernent un autre département. La FAPEO a fait la proposition qu'une task force se crée entre cantons et communes pour faire un état des lieux de la situation cantonale. Les études du SRED prévoient d'ici 2022, 3000 élèves de plus en primaire. Dès 2021, les effectifs d'élèves commenceront à augmenter au CO (+300 élèves). Aucun cycle ne pourra absorber la progression démographique annoncée. La construction du nouveau CO Renard sera terminée au mieux en 2022 et celui prévu à Bernex, en 2027.

**APE Pâquis** : les APE ont-elles un moyen faire pression ?

**FAPEO** : le comité de la FAPEO pourrait faire une interpellation urgente, à suivre.

**APEGL** : à propos de l'utilisation des locaux scolaires, des cours d'italien ont lieu durant les heures d'école, les demandes des parents proviennent du consulat. Est-ce légitime ?

**FAPEO** : une convention commune-canton, qui prévoit la mise à disposition durant les heures scolaires en primaire : dit que le bâtiment ne peut pas être utilisé par des tiers. Concernant les cours d'italien, qui est une langue nationale, durant les horaires scolaires pour les 3P-5P, ils font l'objet d'un accord avec la DGEO et ont lieu en fonction de la disponibilité des locaux.

**APE Onex-Parc** : des enfants dont la langue maternelle n'est pas l'italien ont pu bénéficier des cours d'italien.

**FAPEO** : la FAPEO demandera des précisions à ce sujet à la DGEO.

## 5. Infos des APE

**APEGL** : rencontre des difficultés à recruter des membres et s'interroge à propos des statuts qui stipulent qu'une adhésion dure 1 année ce qui demande de refaire la demande de cotisation chaque année. Est-ce que dans certaines APE les parents sont membres durant toute la scolarité, sauf démission ?

**FAPEO** : le statut de membre dépend de la cotisation qui est annuelle.

**APEGL** : à l'aire du numérique, comment justifier une dépense en papier et en argent pour l'impression de demande de cotisation et le renouvellement des membres.

**APE Veyrier** : l'APE a essayé de faire une année sans papier, mais a perdu 100 membres.

**FAPEO** : une APE a besoin d'une proximité avec les parents les outils numériques permettent de communiquer avec les membres concernant les activités, mais sont complémentaires.

**APE Pt-Saconnex** : a également fait un essai par mail qui ne fut pas concluant.

**APE Pâquis** : utilise la fourre des élèves pour la demande des cotisations, auparavant un courrier de rappel était envoyé par la poste, maintenant il est envoyé par mail.

**APE Pt-Lancy** : afin de faire des économies les demandes de cotisation sont adressées uniquement aux parents des 1P, l'APE a constaté une diminution des membres. Lors de la semaine sans écrans, les membres sont favorisés ce qui entraîne des adhésions.

**APE Onex-Parc** : une année suite à un oubli de l'envoi des convocations l'APE a perdu un tiers de ses membres.

**APE Pervanches-Montfalcon** : souhaite connaître comment sont organisés les entraînements de sant«e»escalade dans les autres écoles.

**APE Le Corbusier** : l'information figure sur le site de l'APE, les entraînements sont organisés le samedi matin, une occasion de recruter des nouveaux membres.

**APE Meyrin** : c'est le prof de gym qui s'en occupe, les parents n'ont pas pu inscrire leurs enfants au GIAP après les entraînements. La moitié de la finance d'inscription à la course est offerte aux élèves qui auront participé à minimum 5 entraînements.

**APE Pâquis** : ce sont les enseignants qui organisent.

**APE Pt-Saconnex** : l'APE organise les entraînements le lundi après l'école à 16h pour les 3P - 4P, le GIAP a autorisé un changement d'abonnement pour les enfants inscrits. Les enseignants encadrent les entraînements pour les 5P-8P.

**APE Veyrier** : l'APE organise les entraînements à 16h. 60 enfants sont inscrits ce qui rend la gestion difficile. L'école ne participe pas.

**APE Aïre** : ce sont les parents qui encadrent les entraînements le vendredi à 16h, 40 enfants participent, l'école ne participe pas.

**APE Genêts** : à 18h organisé uniquement par l'APE, lors de l'inscription une demande de parents bénévoles a été faite.

**APE Grottes** : organisé par le prof de gym à midi, le parascolaire ne fonctionne pas.

**Jacqueline Lashley ancienne membre de l'APE Chêne-Bourg** : au départ organisé par le prof de gym et après par l'APE en fonction de la disponibilité des parents.

**APE Sujet-Necker** : collaboration enseignants et APE, les entrainements ont lieu au parc du Sujet pour les 2 écoles, les mardis à 16h30, le parascolaire ne fonctionne pas.

**ATR ancienne membre APE Bellevue** : à midi organisé par l'APE, les enfants apportaient leur pique-nique, l'école mettait une salle à disposition, encadré par des parents.

**FAPEO** : l'important pour un bon fonctionnement est une bonne coordination entre les parents, les enseignants et le GIAP.

**APE Pervenche-Montfalcon** : avec le système d'abonnement du GIAP moins de souplesse, les parents ne comprennent pas pourquoi leur enfant ne peut pas rejoindre le parascolaire après l'entrainement alors qu'ils ont payé et doivent en plus fournir un pique-nique.

**APE Pâquis** : les entrainements organisés le dimanche matin ont connu du succès.

**APE Le-Corbusier** : entrainements organisés le samedi matin, succès mitigé l'année passée, beaucoup de gens partaient en week-end.

**APE Onex-Parc** : l'APE propose 2 entrainements parent-enfants avant la course « transonesienne » samedi matin ça marche bien.

**APE Grottes** : l'APE est ravie d'avoir obtenu des passages piétons sécurisés à la rue Schaub et la rue Carteret.

**APE Sujet-Necker** : signale beaucoup d'insécurité sur les chemins de l'école, le sujet est discuté durant les instances participatives.

**APE Pâquis** : un tronçon de route entre l'école de Zürich et l'école des Pâquis a été fermé à la circulation, grâce une collaboration entre plusieurs associations de quartier.

**APE Pt-Lancy** : l'APE se questionne à propos de la pertinence d'écrire à la commune concernant les sureffectifs à Lancy, les enfants du Pt-Lancy iront au CO des Voirets. L'APE a déjà fait un courrier concernant le primaire.

**FAPEO** : propose à l'APE de prendre contact avec le secrétariat pour plus de détails. Néanmoins conseille de manière générale de toujours adresser une copie des courriers à la FAPEO ce qui permet au secrétariat de suivre l'évolution du dossier et d'avoir une meilleure représentation pour chaque lieu et de légitimité lors des commissions cantonales.

**APE Meyrin** : a le sentiment que les écoles arrivent toujours en retard par rapport aux constructions de logement et que les effectifs sont mal évalués, pas seulement à Meyrin, dans tout le canton. Finalement les enfants doivent effectuer de grands trajets pour se rendre à l'école qui dispose de place, mais qui n'est pas la plus proche du domicile et n'ont plus la possibilité de rentrer à midi, même pour les plus jeunes de 4 ans.

Qu'attendent les autorités cantonales pour réagir ? Le nombre de personnes qui s'en inquiètent et qui sont impactées ne cesse d'augmenter.

**FAPEO** : ce n'est pas faute d'en parler, aux journalistes, à la magistrate... La FAPEO se doit d'alerter la presse devant l'impassibilité des politiques.

**APE Pâquis** : l'APE est prête à cosigner une lettre ou soutenir une démarche.

**FAPEO** : propose de faire un état des lieux par école en listant les problèmes liés aux sureffectifs, comme : un manque de locaux également pour les ECSP ou le GIAP, une gestion compliquée de la rentrée des classes, etc. et de nous transmettre les informations.

**APE Meyrin** : signale qu'à Meyrin, une école en REP (réseau d'enseignement prioritaire) manque de locaux, en conséquence il n'y plus de parascolaire dans cette école.

**FAPEO** : propose de faire un formulaire qui soit envoyé à tous les membres dont les réponses refléteront la réalité des situations.

**APE Le-Corbusier** : informe que concernant les instances participatives, M. Perez le directeur ne veut rien savoir et ne mets pas en place ces instances.

**FAPEO** : lors de notre rencontre avec la DGEO en juin, la liste des établissements qui organisent et de ceux qui n'organisent pas les instances participatives leur a été transmise. Chaque situation va être reprise par la direction générale.

**APE Seujet-Necker** : signale que l'école du Seujet a deux préaux, le parc du Seujet fait office de préau pour les élèves dès la 5P. Ce qui demande une grande logistique concernant la propreté des lieux, qui sont nettoyés tous les matins, de plus un civiliste passe avant les récréations. Néanmoins les lieux restent insalubres. Le directeur et l'APE sont à la recherche de solution.

**APE Pt-Saconnex** : l'APE a été interpellée par plusieurs parents concernant des cas de harcèlement à l'école de Budé, les parents ne se sentent pas écoutés par les enseignants et la direction. L'APE peut-elle diriger les parents vers la FAPEO ?

**FAPEO** : oui, ils peuvent appeler le secrétariat.

**APE Onex-Parc** : lors des instances participatives, les sorties culturelles et l'arrêté du tribunal fédéral à propos de la gratuité des sorties scolaires et des camps ont été évoqués. L'APE craint une disparité entre les communes qui ont des différences de moyen financier.

**FAPEO** : à propos des sorties scolaires, toutes celles sans nuitée sont prises en charge par la DGEO. Les enseignants devront légitimer leurs sorties comme culturelles ou pédagogiques (musée, théâtre, etc.) La DGEO va essayer d'obtenir la gratuité des transports publics auprès des TPG. Concernant les spectacles onésiens, ils seront dorénavant ouverts à tous les élèves du canton en qualité de prestation publique, les classes devront s'inscrire. Toutes les sorties seront donc gratuites pour les parents et pour l'instant elles ne sont pas limitées.

Concernant les sorties avec nuitée(s), un groupe de travail va être constitué.

**APE Meyrin** : cela veut dire que les parents ne doivent plus recevoir de demande d'argent depuis le mois de septembre ?

**FAPEO** : oui depuis la rentrée de septembre.

**APEGL** : demande si une APE organise un Ethnopoly cette année.

**APE Meyrin** : à Meyrin, chaque année, toutes les 7P de la commune (10 écoles) la commune soutient le projet Ethnopoly.

**APE Seujet-Necker** : souhaite des informations concernant la semaine sans écran.

**FAPEO** : Elle est organisée à plusieurs endroits, par les APE, Grottes, Onex-Parc, Pervenches-Montfalcon, Thônex/Chêne-Bourg, Satigny, (semaine à thème). En principe, des animations sont proposées, par les APE, durant toute une semaine à 16h, ainsi les enfants participent et découvrent des activités sportives ou culturelles. Certaines APE se sont procuré une application pour la gestion des inscriptions, comme eventbride.ch.

**APE Seujet-Necker** : les enfants sont sous quelle responsabilité lors des activités.

**APE Pt-Lancy** : sur le programme l'APE doit faire figurer une mention que les enfants sont sous la responsabilité des parents.

**APE Aire** : à propos du parascolaire, les parents ont fait la demande d'un trombinoscope, afin de connaître les personnes qui encadrent les enfants, la responsable de secteur ne semble pas vouloir entendre la demande.

**FAPEO** : va à nouveau évoquer la question lors de la prochaine rencontre avec la direction du GIAP.

**APEGL** : évoque la difficulté pour certains parents d'arriver à 18h, qui ensuite se font remonter les bretelles en cas de retard. Est-ce dans les prérogatives de la FAPEO de demander à relever l'horaire à 18h30.

**FAPEO** : la demande doit être cantonale. Cela fait plusieurs années que la FAPEO en parle, le nombre de parents concernés doit être recensé.

**APEGL** : propose de faire le recensement à Lancy.

**FAPEO** : c'est l'association des communes genevoises qui finance le GIAP. Le GIAP s'organise en fonction du financement qu'il reçoit. Si une demande de financement supplémentaire est faite auprès des communes, le GIAP devrait pouvoir organiser cette prolongation d'ouverture, aux parents d'en démontrer le besoin.

**APE Meyrin** : à Meyrin, à propos de la mise en place de l'accueil le matin avant l'école, un sondage auprès des parents a été effectué dans les dix écoles. Les 2 personnes de l'APE qui s'en sont occupé ont eu le sentiment que le GIAP leur mettait des bâtons dans les roues en affirmant que ce sont les parents qui doivent écrire et pas l'APE qui doit

sonder. Puis de le limiter aux élèves de 1P à 4P et enfin de l'impossibilité de faire un accueil matin, midi et soir. Finalement les parents ont écrit individuellement à la commune et l'APE n'est pas au courant des résultats, mais la demande semble insuffisante.

**APE Seujet-Necker** : à Seujet-Necker le GIAP a été assez collaborant pour mettre en place l'accueil dès 7h30, seulement l'enfant ne peut pas bénéficier d'un accueil toute la journée, soit matin midi ou midi soir (au minimum 10 familles).

**FAPEO** : à Meyrin, c'est peut-être la commune qui a décidé de limiter aux élèves de 1P-4P pour une question de coût.

**APEGL** : suggère que le pédibus accompagne, les enfants qui fréquentent le parascolaire, à des activités culturelles.

**FAPEO** : les pédibus sont conduits par les parents, sur un trajet défini c'est un système d'entraide entre parents.

**APE Seujet-Necker** : les animatrices du parascolaire devraient avoir un gilet afin d'être plus visibles.

**FAPEO** : Elles sont censées en avoir, les parents peuvent demander qu'elles le portent.

**APE Meyrin** : lors des instances participatives qui doit prendre le procès-verbal, l'APE en a déjà reçu la demande.

**FAPEO** : non c'est l'établissement qui doit le faire.

**APE Meyrin** : est-ce que l'APE peut faire figurer le logo de la FAPEO sur le site de l'APE afin de faire un lien.

**FAPEO** : oui c'est possible.

## 6. Divers

**FAPEO** : le 23 novembre aura lieu l'assemblée des délégués de la FAPERT, sur le thème de la relation famille-école, à 10h à l'UOG entrée libre invitation à suivre.

(A été déplacée depuis, nouvelle date prévue, samedi 26 septembre 2020).